

CALENDRIER DES ÉLECTIONS CME & CMEL / CCM (2019)

du 26 août matin au 10 septembre soir	<ul style="list-style-type: none"> – Affichage des listes d'électeurs et éligibles CME, CMEL et CCM pour éventuelles réclamations + mise en ligne sur le site internet de la CME – Clôture des listes le mardi 10 septembre 2019 à 16h00
du 11 septembre au 24 septembre soir	<ul style="list-style-type: none"> – Dépôt de candidatures CME, CMEL et CCM – Clôture des candidatures le mardi 24 septembre à 16h00 – Affichage des listes de candidats et transmission des noms au siège le mardi 24 septembre avant 18h00 (+ mise en ligne sur le site internet de la CME)
7 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> – Date limite de distribution des identifiants pour le vote électronique (CME + CMEL / CCM) au domicile de chaque professionnel en cas de non réception ou de matériel erroné : les électeurs se manifestent auprès de leur bureau du personnel médical (BPM) qui fait remonter au service des ressources humaines médicales (SRHM-DOMU) avant le jeudi 10 octobre 2019
1^{er} tour : du lundi 14 octobre au dimanche 20 octobre inclus	<p>2 scrutins simultanés : CME et CMEL / CCM Réception des votes : CME et 6 CMEL / 5 CCM</p> <p>Votes uniquement électroniques du 14 octobre à 00h00 au 20 octobre à 23h59 (heure de Paris)</p>
21 octobre 2019	<p>Dépouillement électronique des élections de la CME et des 6 CMEL et 5 CCM : journée du 21 octobre 2019</p> <p>Affichage des PV : lundi 21 octobre 2019 (+ mise en ligne sur le site internet de la CME)</p>
du 22 octobre au 4 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> – Délai de réclamation (limite fixée au 4 novembre à 16h00 au plus tard) – Proclamation des résultats du 1^{er} tour : lundi 4 novembre 2019 (+ mise en ligne sur le site internet de la CME) – Délai de retrait des candidatures pour le 2nd tour
du lundi 4 novembre au mardi 12 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> – Affichage des listes de candidats pour le 2nd tour et transmission au siège : lundi 4 novembre avant 18h00 (+ mise en ligne sur le site internet de la CME) – Transmission par le siège des noms des candidats de la CME et de chaque CMEL et CCM à la société prestataire pour mise à jour du logiciel pour le vote électronique
2nd tour : du vendredi 15 novembre au dimanche 24 novembre 2019 inclus	<p>2 scrutins simultanés : CME et CMEL / CCM Réception des votes : CME et 6 CMEL / 5 CCM</p> <p>Votes uniquement électroniques du 15 novembre à 00h00 au 24 novembre à 23h59 (heure de Paris)</p>
lundi 25 novembre 2019	<p>Dépouillement électronique : journée du 25 novembre 2019</p> <p>Affichage des PV : 25 novembre 2019 (+ mise en ligne sur le site internet de la CME)</p>
du lundi 25 novembre au jeudi 5 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> – Délai de réclamation (limite fixée au 5 décembre à 16h00 au plus tard) – Proclamation des résultats : jeudi 5 décembre 2019 (+ mise en ligne sur le site internet de la CME)
entre le lundi 9 et le vendredi 20 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> – Convocation des CMEL et élection des présidents et vice-présidents de CMEL – Délai de réclamation
janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> – Convocation de la CME et élection de son président et de son vice-président